



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-11-2025 /

Dossier complet le : 11-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008991/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reconversion d'une fourrière automobile pour la création de bâtiments à usages mixtes (logements, crèche, centre médical, commerce) AULNAY SOUS BOIS / SEVRAN (93)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELIASUN

Raison sociale

SAS

N° SIRET

81251292900025

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FERRARI

Prénom(s)

MAXENCE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'operation concerne un site actuellement occupe par une fourriere automobile, a cheval entre les communes de Sevran et Aulnay-sous-Bois (93). Il est prevu de reamenager les parcelles, pour permettre le developpement d'un projet immobilier mixte (environ 254 logements, centre medical, commerce) et la creation d'une voie de desserte (voir plan de masse en annexe), ainsi que des espaces vegetalises.

4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'assiette d'une superficie approximative de 9736 m² est actuellement occupe par une fourriere en cours de demenagement, liberant une surface dont le potentiel de developpement merite d'etre valorise pour repondre aux enjeux urbains des deux villes. En effet actuellement peu integree dans le tissu urbain, cette zone devra etre rehabilitee pour repondre au renforcement de la connectivite entre les deux villes comme souhaite par le PLUi recemment approuve. Le site cote Aulnay-Sous-Bois est notamment inscrit dans le PLUi dans l'OAP sectorielle de Chanteloup en zone d'activite a requalifier. Il convient egalement de noter la volonte de relier l'avenue Albert Einstein cote ville d'Aulnay-Sous-Bois avec l'allée de Surieges et la gare de Tramway Ligne 4 cote ville de Sevran.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra plusieurs étapes (les activités auront préalablement cessé sur le site) : - Préparation de chantier ; - Curage du site et traitement des pollutions le cas échéant ; - Réalisation des travaux de réseaux / viabilisation / terrassements ; - Construction des différents bâtiments ; - Aménagement des espaces extérieurs ; La durée des travaux est estimée à environ 28 mois. Les recommandations des études géotechniques et études de pollution seront suivies tout au long des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>> FLUX ET DEPLACEMENTS Delimite au nord par l'allée du Marechal Gerard (bordée par la voie ferrée du tramway ligne 4), au sud par l'allée de Surieges et à l'ouest par l'avenue Albert Einstein, ce site bénéficie d'un accès privilégié aux infrastructures routières et aux moyens de transport en commun existants. Cette position géographique avantageuse permet de favoriser la connectivité entre ces deux communes, souhaitée dans le PLUI et facilitant ainsi les échanges. En réponse à l'AOP sectorielle d'Aulnay-Sous-Bois, la création d'une nouvelle rue de liaison sera essentielle pour faciliter la connexion entre les deux communes. Dans le cadre du projet elle reliera l'avenue Albert Einstein à l'allée de Surieges. A partir de l'allée de Surieges, les cinquante premiers mètres de la voie seront aménagés en double sens de circulation afin d'assurer l'accessibilité aux rampes de stationnement des lots A et B. Passé ce tronçon, la chaussée sera rétrécie et basculera en sens unique en direction de l'avenue Albert Einstein. Conçue dans un souci de confort et de fonctionnalité, la voirie sera équipée de larges trottoirs de 1,70 m à 2,00 m de part et d'autre de la chaussée. Elle intégrera également des emplacements de stationnement. Des places de stationnement sont prévues le long de la voie nouvelle. >>> GESTION DES EAUX PLUVIALES Le projet de requalification peut donc apporter une transformation significative de cet espace de part l'intégration d'espaces verts qui favoriseront l'infiltration de l'eau dans le sol, la diminution de la pression sur les systèmes d'évacuation des eaux pluviales ainsi que l'amélioration de la biodiversité locale. La gestion des eaux se fera ainsi à la parcelle avec abatement des petites pluies (8mm) et mise en place d'un bassin de rétention avec

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

> Demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de démolir, permis d'aménager, permis de construire) > Dossier Loi sur l'Eau (seuil déclaratif - rubrique 2150) > Examen au cas par cas préalable (rubriques 6, 39 et 41)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Surface de plancher Nombre de logements Nombre de stationnements	(1, hectare) (18 000, m ²) (254, logements) (191, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	NON, les ZNIEFF les plus proches sont à 2km du site : - ZNIEFF de type I, intitulée « Parc forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons », couvrant 140 hectares (recensée en 2010) - ZNIEFF de type II, nommée « Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Maussoin », s'étendant sur 790 hectares (également recensée en 2010).
En zone de montagne ?	☐	☒	NON, l'altitude du projet est d'environ 55m. La région Ile-de-France n'est pas montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	NON, la zone la plus proche est le Bois de Bernouille de Coubron à 4,6 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	NON, la région Ile-de-France n'est pas sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	NON, la région Ile-de-France n'est pas sur le littoral.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les communes de Aulnay-sous-Bois et Sevran sont couvertes par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le département de la Seine-Saint-Denis, dont la dernière échéance a été adoptée par l'arrêté 2025-0963 du 28 février 2025
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	NON, hors zone. Le MH le plus proche est l'église Saint-Sulpice d'Aulnay-sous-Bois située à 1,7km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	NON. Le projet n'est pas localisé dans le périmètre des "zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier" lié au canal de l'Ourcq situé à 250m.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Il s'agit du PPRN "Mouvement de terrain" en lien avec la dissolution du gypse antéludien, approuvé par arrêté préfectoral du 21/03/986 et modifié le 18/04/1995. Pas de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il s'agit du PPRN "Mouvement de terrain" en lien avec la dissolution du gypse antéludien, approuvé par arrêté préfectoral du 21/03/986 et modifié le 18/04/1995.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Les investigations menées sur les parcelles (cf rapport en annexe) ont permis d'identifier certaines pollutions concentrées, lesquelles seront évacuées dans le cadre des travaux. Des investigations complémentaires seront menées pour affiner la connaissance des terrains, et garantir une gestion adaptée des déblais du projet. Enfin, les précautions d'usage et le recouvrement seront mis en
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	OUI, la masse d'eau souterraine Albien-Neocomien a été classée ZRE depuis l'arrêté préfectoral du 21/12/2004.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	NON, le périmètre de protection immédiat est à 2,3 km du site. L'usine à puits du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France est au 27 rue Blanche d'Aulnay-sous-Bois selon l'arrêté préfectoral n°2018-3323 du 21/12/2018.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	NON, Le site inscrit le plus proche est à environ 3km, sur la commune de Clichy-sous-Bois (AC2-130012206-6384 - "Mairie et son parc")

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	NON, le site Natura 2000 "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013) est à 2km.
D'un site classé ?	☐	☒	NON, le site classé le plus proche est à environ 2km sur la commune de Sevrans (AC2-130012206-7383 "Parc forestier de Sevrans et ses abords")

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'eau potable public, aucun prélèvement n'est prévu in situ.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La nappe pourrait être interceptée par les niveaux souterrains et les terrassements. Un suivi piézométrique sera mis en place dès la phase conception. Il permettra de localiser les circulations d'eau souterraine potentielles et de prévoir leur épuisement si nécessaire. Les terrassements seront réalisés en période favorable afin de limiter le risque de circulation d'eau liée aux précipitations.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La déconstruction suivra une méthodologie permettant de réemployer un maximum de matériaux et équipements.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les constructions respecteront les minima de la RE2020 en terme d'impact carbone / matériaux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'operation prévoit la creation de batiments a usage mixte et l'amenagement d'espaces verts. Des dispositions seront prises eu egard a la sensibilite de la ressource (recuperation/reemploi EP, dispositifs hydroeconomiques...) La gestion des EP se fera au maximum a la parcelle (infiltration dans les espaces verts) pour limiter les rejets au reseau conformément aux dispositions applicables sur
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles sont integralement artificialisees, aucune incidence notable n'est attendue sur la faune ou la flore. Le projet prévoit l'amenagement d'espaces vegetalises supports d'usages et de gestion des eaux pluviales, dont la conception sera pensee pour favoriser l'accueil de la faune et le developpement de la flore, renfoncant ainsi la trame verte et bleue du secteur.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est implante sur des parcelles deja impermeabilisees au sein d'un tissu urbain dense. Aucune artificialisation supplementaire des sols n'est generee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les canalisations de gaz naturel presentes dans les environs n'impactent pas les parcelles du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situe dans des zones exposees a des risques naturels (risque d'inondation par ruissellement ou par remontee de nappes phreatiques ainsi que le risque de mouvement de terrain par tassements differentiels. Le projet est classe en zone 2 (modere) sur 3 pour les retraits de gonflement des argiles). Les recommandations des etudes de sols seront suivies pour adapter
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet densifie les usages a proximite immediate des transports en commun (tramway, bus) et d'un reseau cyclable structure. L'etude de trafic indique que les flux generes resteront limites, avec un pic possible en heure de pointe du soir. Les recommandations du BET trafic seront integrees au projet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les usages projetes et les flux de vehicules generes ne sont pas de nature a generer des nuisances notables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est impacte par les infrastructures routieres environnantes. Des etudes acoustiques permettront de garantir une conception architecturale et technique adaptee (isolement, effets de masques...)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Pour participer au maintien d'une trame noire, les eclairages exterieurs du projet seront adaptes (horaire, intensite, couleur...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le secteur est concerne par les emissions de l'eclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'operation est susceptible d'influer sur les niveaux de pollution du fait de la mise en place d'equipements techniques pour les batiments du projet (evolution de trafic negligeable donc sans effet sur les niveaux de pollution). La conception energetique du projet va limiter les besoins en chaud/froid du site, et les rejets des equipements techniques maitrises (voire evites selon les solutions retenues)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site sera source de rejet EU et EP dans les reseaux presents alentours. Les ouvrages crees sur le site permettent de limiter les rejets d'EU au reseau ou a minima de gerer leur debit
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le site sera source de rejet EU et EP dans les reseaux presents alentours. Les ouvrages crees sur le site permettent de limiter les rejets d'EU au reseau ou a minima de gerer leur debit

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des matériaux seront générés par la déconstruction de l'existant. Un ensemble de diagnostics a été réalisé au préalable (amiante, plomb, pollution...) afin de déterminer les filières adaptées pour leur évacuation. Les déblais seront au maximum réutilisés in situ pour éviter leur évacuation. Les déchets de chantier seront gérés conformément à la charte mise en place. En exploitation, les eaux de pluie seront présentes dans chaque bâtiment.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun élément du patrimoine ne sera impacté par le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet permet de densifier un site existant (fourrière automobile) proche des transports en commun et de pôles urbains, sans entraîner d'artificialisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A date, le seul projet identifié est situé sur la commune de Sevrans, et prévoit la construction de logements et d'une crèche rue d'Aulnay. L'éloignement des deux projets est suffisant pour qu'aucune incidence ne soit cumulée, en chantier comme en exploitation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Optimisation de la gestion des déblais/remblais et respect de l'ensemble des prescriptions issues des études (pollution et géotechniques) visant à garantir la pérennité des constructions et la compatibilité du site avec les futurs usages - Gestion durable de la ressource en eau (récupération et infiltration des EP, réduction des consommations en eau) - Mise en œuvre d'aménagements écopaysagers (végétalisation, refuges) et réduction des nuisances/risques pour la faune - Déplacements piétons/cyclables favorisés via la voirie créée et les espaces vélos prévus dans les bâtiments - Conception architecturale et technique adaptées au contexte du projet (exposition au bruit et à la pollution atmosphérique) ; - Adaptation de l'éclairage extérieur du projet pour réduire les émissions lumineuses - Respect d'un règlement et d'une charte environnementale en chantier pour limiter les nuisances / pollutions liées aux travaux

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que: - le projet prévoit la requalification d'un site actuellement occupé par une fourrière automobile (mettant ainsi fin à une activité source de nuisances/pollutions) et permet d'augmenter la capacité de logements de la commune tout en évitant l'artificialisation, en adéquation avec les besoins cibles pour le territoire ; - la conception prend en compte les enjeux environnementaux / sanitaires associés, lesquels sont évalués via un ensemble de diagnostics et études à l'échelle du quartier (étude de circulation, études de pollution, études de sol...) - la réalisation d'un dossier loi sur l'eau est prévue conformément à la réglementation ; La réalisation d'une évaluation environnementale ne nous paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)